

Plan annuel 2023

Accessibilité numérique

solocal

Solocal Group

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 61 704 147 euros Siège social : 204, rond-point du Pont de Sèvres - 92100 Boulogne Billancourt R.C.S. Nanterre 552 028 425

PLAN ANNUEL D'ACTIONS 2023

Le schéma pluriannuel de SOLOCAL est accompagné de plans annuels d'actions qui décrivent en détail les opérations mises en œuvre pour prendre en charge l'ensemble des besoins en termes d'accessibilité numérique de SOLOCAL.

Le présent plan concerne 2023.

	CONSULTATION	MISE A JOUR
Plan annuel 2020	Sur site web	30 septembre 2020
Plan annuel 2021	Sur site web	30 avril 2021
Plan annuel 2022	Sur site web	30 avril 2022
Plan annuel 2023	Sur site web	2 mai 2023

Pour rappel :

- Les sites créés à partir du 1er octobre 2019 doivent impérativement répondre aux exigences du référentiel à compter de cette date.
- Dès le 1er octobre 2020, pour ceux conçus avant le 1er octobre 2019.
- Délai prolongé pour les applications mobiles, progiciels et mobilier urbain numérique, jusqu'au 1er juillet 2021.

Le schéma pluriannuel et le plan d'actions de l'année en cours sont accessibles en ligne sur le site de SOLOCAL. Des liens vers ces documents figurent au sein de la déclaration d'accessibilité des services de communication au public en ligne dépendant de l'entité. Ils sont publiés dans un format accessible.

RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES AFFECTÉES A L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

En 2020, SOLOCAL a mobilisé plus d'une vingtaine de collaborateurs sur les sujets d'accessibilité numérique : Référente Accessibilité Numérique, chefs de projet, développeurs informatiques mais également fonctions supports pour intégrer ces enjeux. Dans le prolongement de l'appel d'offre lancé par SOLOCAL, la société URBILOG a été mandatée pour la mise en accessibilité numérique de SOLOCAL à travers l'allocation d'un budget spécifique dédié.

Les années 2021 et 2022 marquent le prolongement de l'engagement de SOLOCAL pour rendre accessible l'ensemble de ses services de communication au public en ligne avec le renouvellement de la mission menée par la société URBILOG qui a été amené à :

- accompagner la refonte de la nouvelle application PagesJaunes ;
- mettre à jour les taux d'accessibilité de PagesJaunes.fr et notre produit Store Locator
- réaliser un audit de notre service Local Partner
- réaliser un audit de notre service de prise de rendez-vous en ligne

Dès 2023 jusqu'en 2025, les efforts de SOLOCAL seront dédiés notamment à l'audit de l'application PagesJaunes et la mise à jour de son taux d'accessibilité ainsi que celui du site pagesjaunes.fr mais également de notre service de prise de rendez-vous en ligne.

ORGANISATION DE LA PRISE EN COMPTE DE L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

En 2020, SOLOCAL a adapté son organisation interne de production et de gestion des sites web et applications, l'accompagnement des collaborateurs concernés, la modification des procédures de marché.

Les objectifs d'accessibilité et de conformité au RGAA (Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations) constituent un axe majeur et une exigence de base dans le développement des services de communication au public en ligne de SOLOCAL.

Des éléments explicatifs et pédagogiques sur l'accessibilité numérique sont à disposition de l'ensemble des collaborateurs sur l'intranet de SOLOCAL.

De la même manière, ces objectifs et ces exigences sont rappelés dans les conventions établies avec les prestataires, au travers des clauses dans les appels d'offres.

Les sites que pilotent SOLOCAL ont fait l'objet en 2020, lors de la mise en ligne initiale, ou lors d'une mise à jour substantielle, d'une refonte ou à la fin des opérations de mises aux normes, d'un contrôle permettant d'établir une déclaration de conformité conformément aux termes de la loi.

SOLOCAL porte à minima, un objectif de conformité partielle pour ses sites desktop et la mise en conformité de ces applications Solocal Manager et PagesJaunes pour le 1^{er} juillet 2021.

Pour en garantir la sincérité et l'indépendance, le contrôle est effectué par un expert en accessibilité numérique de la société Urbilog.

Ces opérations de contrôles destinés à l'établissement des déclarations de conformité interviennent en complément des opérations de recette et de contrôles.

PLAN DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Dans le prolongement des actions de formation et de sensibilisation (à l'attention des développeurs informatiques, des rédacteurs concepteurs, et des chefs de projets) qui ont été organisées durant l'année 2020 afin de permettre aux personnels intervenant sur les sites et les applications de développer, éditer et mettre en ligne des contenus accessibles, SOLOCAL s'est engagé à sensibiliser l'ensemble de ses collaborateurs.

Au travers de son dispositif de formation « Solocal Academy », SOLOCAL a mis à disposition de l'ensemble de ses collaborateurs des modules ainsi qu'un test QCM pour les aider à mieux appréhender les enjeux pluriels de l'accessibilité numérique et pouvoir in fine l'intégrer à tous les process.

Au-delà de la sensibilisation en interne, SOLOCAL souhaite être moteur dans la sensibilisation de ces pratiques auprès des tiers, à l'externe. A ce titre, l'entreprise a produit deux vidéos dédiées pour sensibiliser les usages et les pratiques accessibles du numérique. Ces vidéos sont disponibles pour toutes et tous gratuitement sur le site de SOLOCAL disponible au lien hypertexte ci-après :

https://www.solocal.com/ressources/dossiers/webserie-rse-activite-durable-confiance#title_3

RECOURS À DES COMPÉTENCES EXTERNES

Depuis 2020, SOLOCAL a renouvelé la prestation d'accompagnement de la société URBILOG, société experte en accessibilité numérique, pour continuer les actions engagées et assurer la mise en conformité des applications Solocal Manager et PagesJaunes pour le 1^{er} juillet 2021 mais également de ses modules de prises de rendez-vous.

Cela recouvre par exemple les actions d'accompagnements et plus particulièrement les actions d'audits, de contre-visites et de certification des sites web et applications concernées.

TESTS UTILISATEURS & TRAITEMENT DES RETOURS

Une réflexion a été prolongée en 2022 sur la mise en place d'une procédure de tests utilisateurs en phase de conception, de validation ou d'évolution d'un site web ou d'une application. Un panel d'utilisateur pourrait être constitué des personnes en situation de handicap, au travers de partenariats avec des associations représentatives des handicaps.

Conformément aux dispositions prévues par le RGAA et aux attentes légitimes des utilisateurs et mis en place dès 2020, un moyen de contact (cf. ci-dessous) est à disposition de tous, au fur et à mesure des travaux de mise en conformité, sur chaque site ou application permettant aux utilisateurs en situation de handicap de signaler ses difficultés.

Afin de répondre à ses demandes, des Correspondants « Accessibilité numérique » ont été désignés au sein des équipes R&D et Produits et seront relais des retours et des mises en conformité au sein de l'entreprise en collaboration avec Valérie-Esther PENDA, **Référente Accessibilité Numérique** et donc responsable de l'élaboration, de la mise en place et du suivi de ce schéma pluriannuel.

La Référente Accessibilité Numérique est disponible à l'adresse suivante : accessibilite@solocal.com.

RECRUTEMENTS

Une attention particulière est portée sur les compétences en matière d'accessibilité numérique des personnels intervenant sur les services numériques, lors de la création des fiches de postes et les procédures de recrutement de SOLOCAL.

AGENDA PLANIFIÉ DES INTERVENTIONS

Il a été établi un classement prenant en compte les enjeux liés à la mise en conformité des applications et à l'augmentation du taux d'accessibilité des sites, par ordre de priorité et leur évaluation en termes de faisabilité, pour mettre en œuvre les opérations de mise en conformité.

MENTIONS OBLIGATOIRES SUR LE SITE

La page d'accueil du site de SOLOCAL affiche la mention légale sur le niveau d'accessibilité obtenu.

Cette mention est cliquable et conduit vers la page Accessibilité ou vers la déclaration d'accessibilité.

Les sites internet disposent d'une page dédiée (« accessibilité ») accessible directement depuis la page d'accueil et depuis n'importe quelle page du service de communication publique en ligne qui contient les éléments suivants :

- La déclaration d'accessibilité selon le modèle fixé par le référentiel RGAA ;

- Le schéma pluriannuel de mise en accessibilité ou un lien vers celui-ci ;
- Le plan d'actions de l'année en cours ou un lien vers celui-ci